



Commune : CHASSE-SUR-RHONE

Objet : **Arrêté de fermeture MEMPHIS COFFEE- Numéro au fichier départemental : E-26521**

ARRETE N° 11/2025

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.123-1 et suivants,
- Vu la fermeture définitive du magasin à l'enseigne MEMPHIS COFFEE, notifiée par mail en date du 08 juillet par Maître BELLET, avocat,
- Vu l'AT ERP n° 038 087 25 1 0012 pour l'ouverture d'un magasin « DOPPIO MALTO » en lieu et place du magasin MEMPHIS

ARRETE

Considérant l'AT ERP n° 038 087 25 10012 déposé par l'enseigne « DOPPIO MALTO » représenté par Madame DUBRANLE-POZZERA Christine sur le même emplacement que l'ancien magasin MEMPHIS COFFEE (n° au fichier départemental E-26521)

ARRÊTE prononçant la fermeture d'un Etablissement Recevant du Public

Article 1er :

L'établissement dénommé « MEMPHIS COFFEE », sis 1833 avenue Frédéric Mistral à Chasse sur Rhone, classé en type N de la 5-ème catégorie relevant de la réglementation des ERP est fermé au public à compter du 01 septembre 2025 conformément au dépôt de l'AT ERP pour le projet du nouveau magasin « DOPPIO MALTO » représenté par Madame DUBRANLE-POZZERA Christine.

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

Article 3 :

Le présent arrêté est transmis :

- Au SDIS -service prévention Nord Isère,
- à M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CHASSE-SUR-RHONE ;
- à M. le Directeur de l'urbanisme ;
- à M. le Brigadier-Chef principal de la police municipale.

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 28 juillet 2025

L'adjointe à l'Urbanisme

Aicha GACEM

